

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

n°22-07

Séance du 12 avril 2022



Date de convocation : 06 avril 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 16 Présentes : 37
Votants : 18 Votantes : 43

Étaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIoux, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM

Absents excusés : Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Alexandre PUEYO

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 8 MARS 2022

LE COMITE SYNDICAL,

VU les Statuts du Syndicat,

VU le Comité Syndical du 8 mars 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

43 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 8 mars 2022.



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°22-08

Séance du 12 avril 2022



Date de convocation : 06 avril 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres :	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 16	Présentes : 37
Votants : 18	Votantes : 43

Étaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIoux, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM

Absents excusés : Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Alexandre PUEYO

Objet : COMPTE DE GESTION 2021

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article D2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 15 des statuts,

VU le règlement intérieur du Syndicat,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

43 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITÉ,

DONNE ACTE au Président de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2021 produit par le Payeur départemental, conformément à l'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°22-09

Séance du 12 avril 2022



Date de convocation : 06 avril 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de
Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la
Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 16 Présentes : 37
Votants : 18 Votantes : 43

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM

Absents excusés : Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Alexandre PUEYO

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LE COMITE SYNDICAL, sous la présidence du Doyen d'âge

VU Le code général des collectivités territoriales

Vu l'article 15 des statuts du Syndicat,

VU le règlement intérieur du Syndicat,

VU la délibération N°21-08 du 10 février 2021 relative au budget primitif 2021 du Syndicat

VU la délibération N°21-16 du 17 mai 2021 relative au budget supplémentaire 2021 du Syndicat

VU la présentation des résultats de l'exercice 2021

VU le compte de Gestion 2021

Le Président quitte la salle,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

43 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITÉ,

ARRETE les comptes du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise en approuvant le Compte administratif de l'exercice 2021, en application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Doyen d'âge

Jean Marie BONTEMPS

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
n°22-10

Séance du 12 avril 2022



Date de convocation : 06 avril 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres :	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 16	Présentes : 37
Votants : 18	Votantes : 43

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM

Absents excusés : Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Alexandre PUEYO

Objet : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2021,

CONSIDERANT la concordance de ce dernier avec le Compte de gestion du Payeur départemental,

CONSIDERANT le programme d'actions du SMBO en investissement et en fonctionnement

CONSIDERANT les résultats en fonctionnement sur les cartes 1, 2, 3 et 4.

CONSIDERANT les résultats de la section d'investissement et le programme prévisionnel d'actions 2022 du Syndicat,

CONSIDERANT les restes à réaliser 2021,

VU l'excédent de fonctionnement issu du compte administratif 2021 réparti de la manière suivante :

CARTE 1 : 155 781,51 €

CARTE 2 : 46 369,09 €

CARTE 3 : 85 398,43 €

CARTE 4 : 77 474,02 €

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

43 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de répartir les excédents de fonctionnement entre la section de fonctionnement afin de prendre en compte :

- Pour l'ensemble des cartes, la prise en compte des variations de prix historiques liées à la réception des offres du marché pluriannuel d'entretien des berges de l'Oise (risberme, evergreen, chemin, ...), ramassage des déchets, fenêtres visuelles, lutte contre la renouée du japon, entretien des espaces naturels sensibles.
- Pour la carte 1 :
 - Entretien des anciens aménagements réalisés par le Syndicat
 - Entretien de la ripisylve
- Pour la carte 2 :
 - Entretien du ru du Montubois (Méry-sur-Oise et Mériel).
- Pour la carte 3 :
 - Entretien du mobilier installé par le SMBO (passerelle, barrière)
 - Entretien des cheminements
- Pour la carte 4 :
 - Entretien de l'ENS de Mours

	Résultat fonctionnement 2021	Proposition de virement à la section d'investissement	Proposition d'affectation d'excédent en fonctionnement
Carte 1	155 781,51 €	0,00 €	155 781,51 €
Carte 2	46 369,09 €	0,00 €	46 369,09 €
Carte 3	85 398,43 €	57 000,00 €	28 398,43 €
Carte 4	77 474,02 €	9 491,54 €	67 982,48 €
Total	365 023,05 €	66 491,54 €	298 531,51 €



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°22-11

Séance du 12 avril 2022



Date de convocation : 06 avril 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 16 Présentes : 37
Votants : 18 Votantes : 43

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIoux, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM

Absents excusés : Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Alexandre PUEYO

Objet : BUDGET PRIMITIF 2022

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat,

VU l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU le débat d'orientation budgétaire du 8 mars 2022

VU la délibération 22-09 en date du 12 avril 2022 relative à l'adoption du compte administratif 2021

VU la délibération 22-10 en date du 12 avril 2022 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement 2021

VU le programme d'actions du Syndicat

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

**43 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention**

A L'UNANIMITÉ,

ADOpte le Budget Primitif de l'année 2022 du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise, les crédits étant votés par chapitre et par carte.



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°22-12

Séance du 12 avril 2022



Date de convocation : 6 avril 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 16 Présentes : 37
Votants : 18 Votantes : 43

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIoux, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM

Absents excusés : Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Alexandre PUEYO

Objet : CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR L'ANNEE 2022

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat et les règles de répartition financière

VU la délibération 22-11 relative au budget primitif 2022 du Syndicat et sa répartition par carte de compétence

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

**43 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention**

A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE la répartition de la contribution globale due au Syndicat Mixte par ses membres au titre de l'exercice 2022 telle que :

	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Contribution globale 2022	Financement complémentaire (fonds de concours...)	Contribution finale 2022
Communauté de communes Carnelle Pays de France	2 245,54 €		2 766,41 €		5 011,95 €	- €	5 011,95 €
Communauté de communes Sausseron impressionniste	7 795,82 €		9 636,64 €		17 432,46 €	- €	17 432,46 €
Communauté de communes vallée de l'Oise et des trois forêts	21 586,80 €	38 747,73 €	27 554,20 €		87 888,73 €	- €	87 888,73 €
Communauté de communes Haut Val d'Oise	26 649,85 €	17 181,44 €	33 361,84 €	54 722,59 €	131 915,72 €	-105 533,20 €	26 382,52 €
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	68 870,15 €				68 870,15 €	- €	68 870,15 €
Département du Val d'Oise	84 737,19 €		109 923,68 €	18 240,86 €	212 901,73 €	- €	212 901,73 €
TOTAL	211 885,35 €	55 929,17 €	183 242,77 €	72 963,45 €	524 020,74 €	-105 533,20 €	418 487,54 €

DIT que la recette correspondante sera versée pour le fonctionnement et l'investissement du SMBO au chapitre 74 pour le fonctionnement, et que les recettes liées à l'investissement feront l'objet d'un virement entre sections, du montant équivalent à la recette.



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

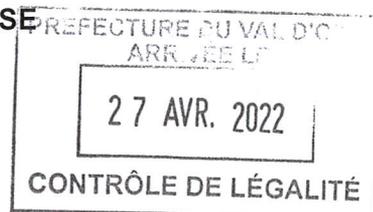


SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°22-13

Séance du 12 avril 2022



Date de convocation : 06 avril 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 16 Présentes : 37
Votants : 18 Votantes : 43

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM

Absents excusés : Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Alexandre PUEYO

Objet : MODIFICATION DES STATUTS

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment, L. 5211-17, L.5211-18, L.5211-20 du CGCT

VU les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise,

VU les statuts du Syndicat Intégré assainissement et rivière de la Région d'Enghien les Bains (SIARE),

VU la délibération 20-35 du 15 décembre 2020, relative à la modification des statuts du Syndicat par ajout du Ru du Montubois et des rus isolés qui traversent le territoire de la CCVO3F

VU l'arrêté préfectoral n° A 21—340 du 22 juillet 2021 portant extension des compétences du SIARE en y intégrant les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry pour la gestion du ru du Montubois

CONSIDERANT que le SIARE est compétent sur le périmètre des communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry pour la gestion du ru du Montubois et du ru du Vieux Moutiers

Après avoir délibéré, par :

43 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification de l'annexe 2 des statuts du Syndicat en retirant de la liste des cours d'eau affluents de l'Oise, les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry pour la gestion du ru du Montubois et du ru du Vieux Moutiers

DIT que cette délibération abroge la délibération 20-35 du 15 décembre 2020



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°22-14

Séance du 12 avril 2022



Date de convocation : 6 avril 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres	Voix délibératives	Voix délibératives Carte 2
En exercice : 20	En exercice : 51	En exercice : 14
Présents : 14	Présentes : 35	Présentes : 12
Votants : 17	Votantes : 42	Votantes : 14

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM

Absents excusés : Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Alexandre PUEYO

Objet : CARTE 2 - CONVENTION AVEC LE SIARE : ETUDE DU BASSIN VERSANT DU RU DU VIEUX MOUTIERS SUR LES COMMUNES DE BETHEMONT-LA-FORET ET CHAUVRY

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment, L. 5211-17, L.5211-18, L.5211-20 du CGCT

VU les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise,

VU la délibération n°20-33 du 15 décembre 2020 relative au transfert de la compétence GEMA par la CCVO3F au profit du SMBO 95

VU la délibération n°22-13 modifiant l'annexe 2 des statuts du Syndicat en supprimant les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry pour la gestion du ru du Vieux Moutiers

CONSIDERANT que le Ru du Vieux Moutiers relève de la compétence du SIARE pour la gestion et l'entretien de ce cours d'eau

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

14 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITE, des membres représentant la carte 2

AUTORISE le Président à signer la convention avec le SIARE relative à l'étude du bassin versant du ru du Vieux Moutiers sur les communes de Béthemont-la-forêt et Chauvry



Morgan TOUBOUL

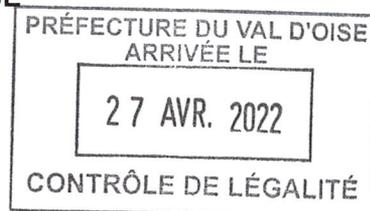
Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°22-15

Séance du 12 avril 2022



Date de convocation : 06 avril 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
 En exercice : 20 En exercice : 51
 Présents : 16 Présentes : 37
 Votants : 18 Votantes : 43

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM

Absents excusés : Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Alexandre PUEYO

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L.2313-1

CONSIDERANT l'obligation faite à la collectivité de joindre le tableau des effectifs au Budget primitif et au Compte administratif

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

43 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le tableau des effectifs du Syndicat Mixte,

Cadre d'emploi	Catégorie	Postes pourvus		Dont temps non complet	Postes non pourvus
		Titulaire	Non-titulaire		
Filière technique					
Ingénieur	A	0	1	0	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	0	0	0	1
Technicien territorial	B	0	2	0	0
Adjoint technique	C	0	0	0	1
Filière administrative					
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0	1
Total effectifs		1	3	0	3

DIT que ce tableau fera l'objet d'une mise à jour à chaque mouvement de personnel

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget du Syndicat mixte au Chapitre 012.



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°22 - 16

Séance du 12 avril 2022



Date de convocation : 06 avril 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 16 Présentes : 37
Votants : 18 Votantes : 43

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaëlle CHATELAIN a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM

Absents excusés : Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Pierre Edouard EON, M. Alexandre PUEYO

Objet : CONVENTION D'ACCES AUX RESTAURANTS ADMINISTRATIFS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET PARTICIPATION AUX FRAIS DE RESTAURATION

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat Mixte,

VU la délibération n°19-24 du 3 avril 2019 relative à la convention 2019 d'accès aux restaurants administratifs du Conseil départemental du Val d'Oise

VU la convention 2019 d'accès aux restaurants administratifs du Conseil départemental du Val d'Oise,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte, hébergé dans les locaux du Conseil départemental du Val d'Oise souhaite pouvoir bénéficier des mêmes prestations que celles accordées à l'ensemble des services et du personnel du Département

CONSIDERANT que l'accès aux Restaurants administratifs permet au personnel du Syndicat de bénéficier de repas à des tarifs attractifs

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte prend à sa charge les frais d'exploitation des restaurants administratifs

CONSIDERANT que le tarif des droits d'accès aux restaurants administratifs reste, pour partie, à la charge du personnel et / ou à la charge du Syndicat Mixte

CONSIDERANT que la convention 2019 arrive à son terme le 31 mai 2022

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

43 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITÉ,

VALIDE la convention 2022 d'accès aux restaurants administratifs du Conseil Départemental du Val d'Oise.

VALIDE la participation du Syndicat sur :

- les frais d'exploitation à hauteur de 4,80€ par repas/agent
- l'accès au restaurant administratif selon la répartition suivante en fonction des indices majorés de l'agent

Indice majoré	Part agent	Part SMBO
0 et 324	0 €	1,29 €
De 325 à 464	0,65 €	0,64 €
Au-delà de 464	1,29 €	0 €

DIT que le prix des denrées est payé par l'agent.

DIT que les crédits nécessaires seront imputés sur le budget du Syndicat.

DIT que la délibération 19-24 du 3 avril 2019 est abrogée.

 Morgan TOUBOUL
Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

